



UFMICT



Communiqué de presse

020/2024

Montreuil, le 25 mars 2024.

PADHUE non inclus après les EVC : la « régularisation » promise ?

Un chaos administratif et des contrats extra-légaux !

Le 16 janvier, le Président de la République a demandé « *la régularisation de nombre de médecins étrangers. Ils tiennent parfois à bout de bras nos services de soins et nous les laissons dans une précarité administrative* ».

Après quatre rassemblements devant le Ministère de la Santé, les Praticiens à Diplômes Hors Union Européenne (PADHUE) ont obtenu « **l'instruction ministérielle du 12 février 2024** ». Elle autorise la délivrance par les ARS d'une ATE (Autorisation Temporaire d'Exercice) pour ces praticiens qui avaient exercé en 2023, non retenus à l'EVC, et qui s'engagent à s'inscrire à la prochaine session du concours.

Mais, de la « précarité administrative » les PADHUE sont passés à un K.O. administratif ! Nos organisations ont recueilli leurs témoignages : c'est Kafkaïen !

Exerçant comme Faisant Fonction d'Interne (FFI) ou Stagiaire Associé (SA), indignement rémunérés à 1 500 € nets par mois, ils ont vu précédemment leurs contrats annulés au motif que ceux-ci n'étaient pas légaux. Ces contrats sont pourtant aujourd'hui la seule solution offerte aux Directions Hospitalières pour maintenir les PADHUE en poste. Résultat : des médecins qui travaillaient depuis des années comme Praticien Attaché Associé, statut éteint fin 2023, se sont vus « proposer » **ces contrats de FFI ou SA, extra légaux**, précaires, d'une durée de 6 mois et d'une rémunération divisée par deux !

Mais les services de Main d'Œuvre, les préfetures refusent de délivrer une autorisation de travail à des contrats SA, de surcroît extra légaux ! Certains ont repris leurs postes contre cet avis !

Les PADHUE de nationalité française ou les résidents permanents ne peuvent, pour leur part, même pas accéder à ces contrats de SA !

Ce KO administratif laisse sans solution des milliers de PADHUE résidents en France, condamnés au chômage de longue durée ou à abandonner la médecine. Intolérable.

Nos organisations condamnent ce « mix politique » de « PADHUE pas chers pour les directeurs, PADHUE jetables pour les préfetures ».

Nos hôpitaux ont besoin de praticiens, ces praticiens sont ici en France, et ont des droits comme tout agent public, à un statut digne, une vie privée et familiale correcte, et à ne pas passer leur carrière dans la précarité !

Reçus le 11 mars par la mission ministérielle au sujet des EVC, (cf. [communiqué du 13 mars](#)) nous demandons l'ouverture d'un cycle de négociation d'arrêt de ce mix !

Un décret d'élargissement du statut de praticien associé (PA) (3 300 € nets mensuels) aux PADHUE « non inclus aux EVC » a été cité à la DGOS ce 15 février ! Que fera la mission ministérielle sur les EVC ?

Depuis 2020, en Antilles-Guyane, plus de 400 PADHUE sélectionnés par l'ARS sur dossier sur des postes recensés disposent du plein exercice, récemment élargi pour dix ans, et étendu à Mayotte. Qu'en fera la mission ministérielle ?

L'arrêt du mix politique « pas cher, jetable », la protection de la santé de la population, les conditions d'exercice des PADHUE pérennes sont à mettre d'urgence à l'ordre du jour ! Ce sont les revendications de nos organisations !